



Alliance autochtone
du Québec

Native Alliance
of Quebec

Rapport

« *Un logement décent, un simple droit* »

Situation actuelle des Autochtones
vivant hors du contexte des réserves
relativement à l'habitation

Par

JEAN JOLICOEUR

Contrôleur financier de l'Alliance Autochtone du Québec
Directeur, secrétaire-trésorier de Corporation Waskahegen

Gatineau, février 2007

1. État de la situation

Introduction

En guise d'introduction, voici un bref historique rappelant quelques raisons qui ont motivé les fondateurs de l'Alliance autochtone du Québec en 1972 à se regrouper pour défendre les droits et les intérêts des Métis et Indiens sans statut au Québec, principalement en matière d'habitation.

À cette époque, des milliers de familles vivaient dans des demi-tentes, des shacks bâtis en bout de planche, isolés avec des boîtes de carton, avec des planchers en terre battue, sans électricité, sans eau potable et sans égout, ayant pour seul chauffage un réservoir de 45 gallons converti en poêle dans un coin, sans cheminée. D'autres vivaient dans des vieilles maisons délabrées dont les conditions, très souvent, n'étaient guère mieux que celles des shacks et des demi-tentes. D'autres vivaient dans des logements insalubres pour lesquels ils devaient souvent verser plus de 50% de leur revenu et parfois sans compter le chauffage. Beaucoup de nos gens sont morts prématurément pour des raisons de santé et combien de nos familles ont été décimées en périssant dans des incendies dues à de mauvaises installations de chauffage. Ces conditions de logement ont eu des effets secondaires extrêmement néfastes sur nos peuples à plusieurs niveaux:

- socio-économique;
- éducation;
- santé

Dès ses début, la priorité à laquelle s'est attaquée l'Alliance autochtone du Québec fut les conditions déplorables de logement des Métis et Indiens sans statut.

Suite à un « lobbying » national de la part du M.I.S.S. affilié au Congrès des Peuples Autochtones, un programme d'urgence fut mis en place dès 1972.

Ce « lobbying » fut poursuivi par les M.I.S.S. de l'ensemble du Canada par le biais du C.P.A. et cela s'est concrétisé par l'annonce en 1974 de la politique fédérale du LRA. Cette politique comprenait trois programmes : le PRU urgence; le PAREL rénovation et finalement, la construction de logements locatifs de même que l'aide à la propriété pour les ruraux et les M.I.S.S.

Dès 1972 et jusqu'à ce jour, l'AAQ a toujours prolongé le peu de services dont elle disposait à l'ensemble des Autochtones qui en ont fait la demande, non par obligation

mais bien par solidarité, sans égard à leur appartenance et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec jusqu'à Fort-Georges à la Baie James.

Bilan enviable

Afin de donner une courte description de l'apport de l'AAQ et de sa corporation de service (Corporation Waskahegen) en matière d'habitation au cours des 35 dernières années, voici quelques statistiques révélatrices :

- Environ 3000 familles ont pu bénéficier d'une subvention de 2 500 \$ dans le cadre du programme PRU, incluant les Cree de Oujibougamo, les Atikamek de Clova-Parent, les Algonquins du Lac Victoria et Rapide des Cèdres, les Montagnais de Pointe-Bleue, etc.
- Plus de 2000 familles ont pu compléter la restauration de leur maison, incluant des puits et installations septiques avec le programme PAREL et par la suite le PARCQ.
- Depuis sa fondation, l'AAQ et Corporation Waskahegen sont responsables de plus de 4 500 000 \$ en aide aux Autochtones à travers les différents programmes de restauration.
- À partir d'une utilisation judicieuse des programmes ci-haut, il fut permis à plus de 400 familles de se reconstruire à neuf, incluant 20 familles de « White status » Cree de Fort-Georges et Baie James, particulièrement les Spencer et les Loutit qui, par malheur, avaient un arrière, arrière, arrière grand-père Écossais comme ancêtre.
- En 1985 et 1986, avec 10 ans de retard sur toutes les autres provinces et territoires du Canada, nous avons négocié notre inclusion dans l'Accord fédéral / provincial de 1986.
- À partir des programmes LRA et LUA, nous avons bâti un parc immobilier de plus de 1 860 logements locatifs sans but lucratif étendu sur le territoire du Québec.
- Depuis l'abolition de ces programmes en 1993, Corporation Waskahegen, sans aide gouvernementale, a de ses propres moyens ajouté plus de 200 logements locatifs à son parc immobilier.

Situation actuelle inquiétante

Depuis 1993, le gouvernement fédéral ne subventionne plus de nouveaux logements autochtones en milieu urbain et rural pour les personnes à faible revenu au Québec. Quant au gouvernement québécois, il ne possède aucun programme ayant des composantes s'adressant spécifiquement à cette clientèle.

Ce retrait du gouvernement canadien a eu pour effet de creuser davantage l'écart entre les allochtones et les Autochtones vivant hors du contexte des réserves, particulièrement en matière d'habitation. Depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré de ce champs de compétence, il en a résulté que plus aucune construction de nouveaux logements pour les Autochtones vivant hors du contexte des réserves n'a été mise en chantier. Actuellement, sur le territoire du Québec, l'Alliance autochtone du Québec dispose d'une liste de plus de 800 demandes de logement inscrites à ses comités d'habitation et les statistiques révèlent qu'elles représentent seulement 30% des besoins réels. En effet, notre population est à ce point désespérée d'obtenir un jour un logement convenable selon sa capacité de payer, qu'elle s'est résignée. Conséquence : malgré nos encouragements et nos efforts afin qu'ils conservent l'espoir, nos membres ne s'inscrivent plus sur ces listes d'attente. La situation est tellement précaire actuellement qu'il est raisonnable de penser que, même avec la création de programmes spécifiques aux Autochtones, il faudra plusieurs années avant de faire un rattrapage significatif.

Actuellement au Québec, en vertu de l'entente fédérale/provinciale sur l'habitation, c'est la Société d'habitation du Québec qui a pleine autorité en la matière et elle a choisi de présenter des programmes d'habitation s'adressant à toute clientèle. Malheureusement, force est de constater dans son application que "**Logement abordable et AccèsLogis**" ne donnent pas de résultats puisqu'ils sont inaccessibles aux Autochtones vivant hors du contexte des réserves. Se basant sur son expérience depuis l'entrée en vigueur de ces programmes au Québec, Corporation Waskahegen est en mesure de confirmer cette affirmation.

En 2002-2003, la SHQ et Corporation Waskahegen ont formé un comité spécial avec objectif de tenter de comprendre les problématiques de ces programmes pour la clientèle autochtone vivant hors du contexte des réserves, dans le but d'émettre certaines recommandations. À travers plusieurs statistiques révélatrices, notamment sur les conditions de vie, deux faits majeurs sont ressortis : être Autochtone, ce qui en soit fait l'objet d'une discrimination toujours présente et le syndrome du "pas dans ma cour".

Il a donc fallu, dans un premier temps, faire une analyse de la spécificité autochtone pour mieux saisir l'impact des principaux irritants.

Spécificité autochtone

Les récentes statistiques révèlent une réalité inquiétante. Plus de 50% de la population autochtone a moins de 25 ans et n'a pas terminé ses études secondaires. Le taux de chômage est deux fois et demie plus élevé que chez les allochtones alors que pour ceux qui ont un emploi, leurs revenus sont plus de 20% inférieurs. En plus, avec des logements en mauvais état et le surpeuplement résultant d'un taux de natalité deux fois plus élevé que pour le reste de la population, les Autochtones vivant hors du contexte des réserves ont à subir une discrimination subtile mais très présente au quotidien, particulièrement quand il s'agit du logement social.

Ce phénomène se remarque également à d'autres niveaux alors que les différentes études et statistiques démontrent que les Autochtones au Québec vivent des difficultés d'intégration tant au niveau scolaire qu'en matière d'emploi.

Les graphiques illustrés en annexe 1 et 2 indiquent bien que ces derniers sont moins scolarisés que les allochtones. Les conséquences de ce constat sont évidentes sur leur revenu. En effet, le marché de l'emploi se trouve fermé pour plusieurs d'entre eux, puisque la majorité des emplois requièrent au moins un diplôme d'études secondaires et l'on sait qu'un niveau de scolarité élevé favorise généralement l'obtention d'un meilleur emploi, notamment au chapitre du revenu.

En 1998, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse commentait la situation des Autochtones en ces termes : "Notre évaluation a toutefois montré, secteur par secteur, que ce sont les Autochtones qui demeurent les parents pauvres de l'opération des programmes d'accès à l'égalité au Québec. Ce groupe est effectivement celui qui, historiquement, est affecté depuis la date la plus ancienne par la discrimination directe, indirecte et systématique. Par exemple, le monde de l'emploi au Québec constitue un secteur où subsistent encore d'importantes barrières systémiques dans la reconnaissance du droit à l'égalité de plusieurs personnes. En plus du fait qu'ils soient désavantagés à bien des égards, encore aujourd'hui, la principale source de tous les problèmes pour les Autochtones vivant hors du contexte des réserves demeure principalement le logis.

Récemment, le 11 février dernier à l'émission « Toute la ville en parle », Madame Lise Arbour, commissaire aux droits de la personne à l'O.N.U., répondait en ces termes à la question de l'animateur Guy A. Lepage qui lui demandait « Existe-t-il encore des cas d'injustice au niveau des droits de la personne au Canada? Et Madame Arbour de répondre : « Certainement, le cas des Autochtones est sans doute le plus flagrant. Les Autochtones, c'est connu, vivent dans des conditions de pauvreté inacceptables qui leur causent des problèmes de tout ordre : sous-scolarisation, violence, alcoolisme, inceste, etc. C'est une réalité et les Canadiens se ferment les yeux. »

Ces affirmations et ces statistiques peuvent paraître étonnantes pour quiconque, sauf pour l'Alliance autochtone du Québec et Corporation Waskahegen, qui vivent cette réalité au quotidien. Dans son document intitulé « Vérité sur l'habitation », Andrew Jackson, dans un paragraphe titré : « Le logement et l'inclusion des Autochtones », cite la SCHL et d'autres intervenants qui affirment que les conditions de logement des Autochtones habitant dans les réserves et dans les milieux urbains sont souvent épouvantables. En parlant des Autochtones vivant hors du contexte des réserves, il rapporte que, dans une très forte proportion, ceux-ci disposent de faibles revenus et sont exclus du marché du travail. Voilà pourquoi ils subissent ainsi de manière disproportionnée des répercussions négatives sur leur santé et leur bien-être, attribuables à des logements surpeuplés et inférieurs aux normes. De même, ils représentent un pourcentage disproportionné de la population urbaine des sans-abris, ou éprouvant des besoins impérieux de logements.

En conséquence, l'état des propriétés ou de logements des Autochtones est de toute évidence de beaucoup inférieur à ceux occupés par la majorité des autres québécois, comme le démontrent bien les graphiques en annexe 3.

2. Programmes d'habitation et de restauration

Programmes québécois « Logement abordable et AccèsLogis »

Nous avons effleuré plus tôt la question des programmes de logements sociaux mis en place en décembre 2001 par la Société d'habitation du Québec. Avec l'entrée en vigueur de ces deux programmes, l'Alliance autochtone du Québec fondait de grands espoirs pour répondre aux besoins de logement des Autochtones vivant hors du contexte des réserves.

Toutefois, elle s'est rendue compte assez rapidement, lors des négociations avec les municipalités, des surprises que ces programmes lui réservaient, notamment au niveau de la contribution du milieu. En effet, les villes centres ont clairement annoncé leurs couleurs en réservant les sommes affectées pour ces programmes à des organismes ou des coopératives de leurs milieux, prétextant un manque de ressources financières. À peine arrivent-elles à camoufler leurs préjugés favorables envers eux. Par ailleurs, la discrimination à l'égard des Autochtones se manifeste plus subtilement. Et quand ce n'est pas au niveau du conseil, ce sont les citoyens qui, au moyen de pressions efficaces, signifient à leurs élus que ce ne sera "pas dans leur cour". Ajouter à cela les nombreux règlements municipaux qui retardent les décisions et conséquemment l'aboutissement à une caisse vide ou à un manque d'unités de logements disponibles. Finalement, nous pouvons dire que tous les moyens sont bons pour arriver à nos fins.

Malheureusement, plusieurs excellents projets ont avorté pour des raisons semblables, empêchant ainsi notre peuple d'avoir droit aux mêmes avantages que leur concitoyen. Conséquence de cette discrimination et de la pénurie de logement actuelle, ajoutées aux manques de ressources financières : difficulté pour les Autochtones vivant hors du contexte des réserves d'accéder à un logement décent, surpeuplement avec toutes les conséquences déjà énoncées.

Tous ces problèmes rencontrés quotidiennement par notre corporation de service, Corporation Waskahegen, ne font que démontrer clairement que les programmes en place n'atteignent pas les objectifs espérés par notre peuple. L'argent investi, les efforts et les démarches politiques réalisés au cours des cinq dernières années autant par nos partenaires que par nous, prouvent qu'il faut revoir nos façons de faire tout en mettant en lumière une situation alarmante et un constat d'échec.

Dans un rapport présenté au congrès de l'ACHRU en juin 2004, Corporation Waskahegen exposait de façon éloquente les difficultés vécues par les Autochtones vivant hors du contexte des réserves au Québec en matière de logement :

- un taux de natalité supérieur au reste de la population qui se traduit par un surpeuplement dans les logements;
- un taux de chômage et d'aide sociale supérieur au reste de la population;
- la discrimination et le "pas dans ma cour" très présent, principalement en matière d'habitation;
- le besoin criant de logement;
- le délabrement des maisons appartenant à des Autochtones qui affecte directement la sécurité et la santé de leur famille;
- avoir des programmes appropriés, accessibles, flexibles pour les cas extrêmes ou urgents pour l'amélioration de l'habitat et l'accès à la propriété;
- prévoir des aides financières suffisantes pour en faciliter l'admissibilité;
- prévoir des budgets suffisants pour délivrer et faire la promotion des programmes par notre corporation de service, Corporation Waskahegen;
- budgets réservés aux Autochtones pour chaque province, prévoyant un rattrapage;
- contribution 75% fédérale et 25% provinciale;
- aide à l'emploi autochtone par des programmes plus spécifiques à la réalité autochtone;
- consultation des groupes de services des corporations d'habitation.

Ce rapport est le résultat d'une synthèse du comité spécial, formé de personnes nommées de la SHQ et de Corporation Waskahegen, appelé « comité terrain » qui s'est penché sur l'ensemble des problématiques de ces programmes avec le mandat de faire ressortir les principaux irritants dans son application et d'apporter des pistes de solution pour d'éventuels programmes réservés aux Autochtones vivant hors du contexte des réserves.

Logement social

Dans le cas des programmes de logements sociaux, il est primordial de doter les Autochtones vivant hors du contexte des réserves de leurs propres programmes en favorisant des mesures facilitant son admissibilité. Son application en dépend. Par conséquent, nous demandons de tenir compte également de ces recommandations :

- Outre des budgets réservés, prévoir des unités de logement à l'intérieur d'un plan quinquennal.
- Ajuster l'aide financière selon l'impact des facteurs déterminant les coûts de construction de la région qui accueille le projet, tout comme on établit le loyer médian sur la base de certains critères régionaux.
- Promouvoir l'emploi autochtone en favorisant l'embauche et la création d'entreprises de construction autochtones.
- S'assurer que la rémunération pour la livraison de ces programmes autochtones par notre organisme GRT compense les coûts réels, en tenant compte de l'étendue du territoire à desservir.

Ajoutons qu'il y a urgence d'agir afin de ne pas creuser davantage l'écart déjà important. Il faudra, selon l'évaluation de l'Alliance autochtone du Québec et Corporation Waskahegen, construire plus de 2500 nouvelles unités de logement social au Québec au cours des 10 prochaines années, uniquement pour répondre aux besoins actuels. De plus, il faudra établir une stratégie pour percer la muraille des villes centres là où le syndrome du "pas dans ma cour" freine la réalisation de projets de construction.

Programmes de restauration

Statistiques Canada 2001 révèle que les Autochtones vivant hors du contexte des réserves ont 50% de réparations majeures de plus à effectuer à leur propriété que les allochtones au Québec.

Au niveau des programmes de restauration, Corporation Waskahegen, mandataire de la Société d'habitation du Québec pour la livraison de ces programmes pour la clientèle autochtone, a déjà énoncé clairement qu'il est nécessaire d'appliquer l'ensemble des composantes du PAREL en y ajoutant des éléments collant davantage à sa réalité comme :

- Avoir un budget réservé annuellement pour les Autochtones vivant hors du contexte des réserves.
- Rendre l'aide financière s'adressant aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-bailleurs de logement abordable, disponible sur tout le territoire du Québec.
- Ne permettre la livraison de ces programmes qu'à une organisation autochtone, en l'occurrence sa corporation de service au Québec, Corporation Waskahegen.

Avant d'arriver aux conclusions, il est important de souligner qu'à l'automne 2006, la Société d'habitation du Québec a plutôt choisi d'apporter une réforme administrative pour la gestion des programmes actuels, au lieu de répondre aux conclusions du rapport déposé en mai 2004 demandant une réforme complète des programmes.

Les conclusions du rapport exposent clairement l'urgence d'agir si nous désirons sortir les Autochtones vivant hors du contexte des réserves de cette misère et changer la situation. Il est impératif de créer des programmes nationaux spécifiques basés sur la réalité autochtone et sur les normes nationales du PAREL.

Conclusion

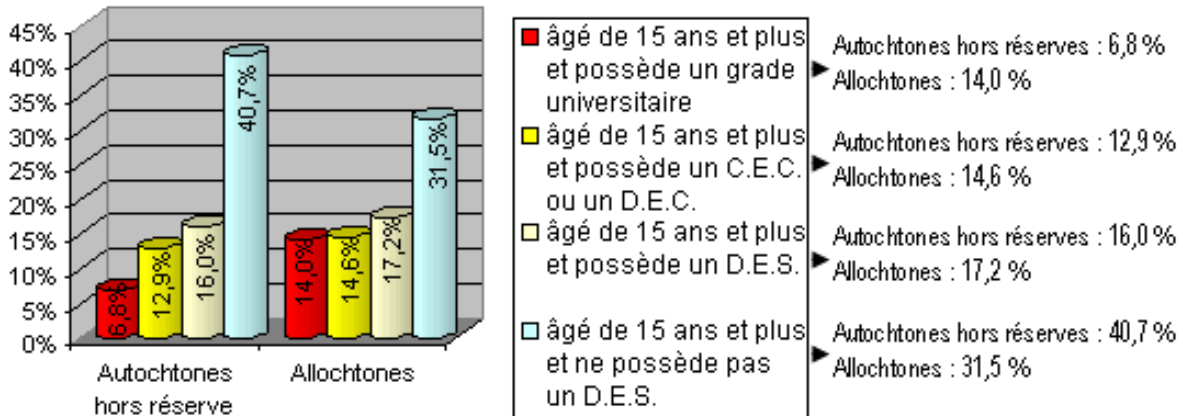
Ces recommandations ont été soumises à plusieurs instances et jusqu'à maintenant, elles n'ont jamais donné les résultats souhaités. Toutefois, mentionnons qu'à l'automne 2006, le gouvernement fédéral a montré certains signes encourageants en versant au Québec 38,3 millions de dollars exclusivement pour la construction de nouveaux logements. Ce n'est pas suffisant, mais appréciable.

En conséquence, l'Alliance autochtone du Québec n'a d'autres choix que d'exiger que le gouvernement du Québec mette à la disposition des Autochtones vivant hors du contexte des réserves cet argent qui leur est destiné, en confiant immédiatement à Corporation Waskahegen, la seule organisation reconnue en matière d'habitation au Québec, le mandat de réaliser la construction de logements.



Annexe 1

Répartition des Québécois selon le niveau de scolarité atteint



Note :

D.E.S. : diplôme d'études secondaires

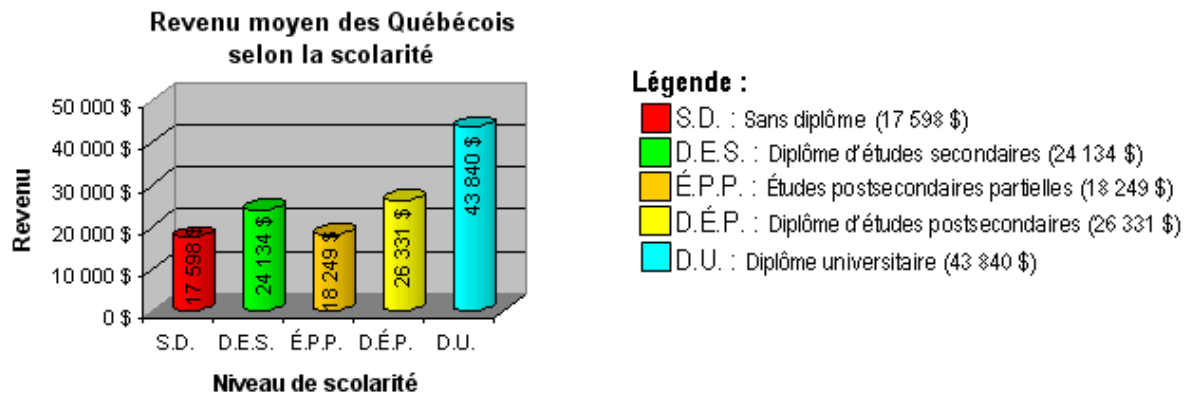
C.E.C. : certificat d'études collégiales

D.E.C. : diplôme d'études collégiales

Source : Statistiques Canada. Recensement 2001.



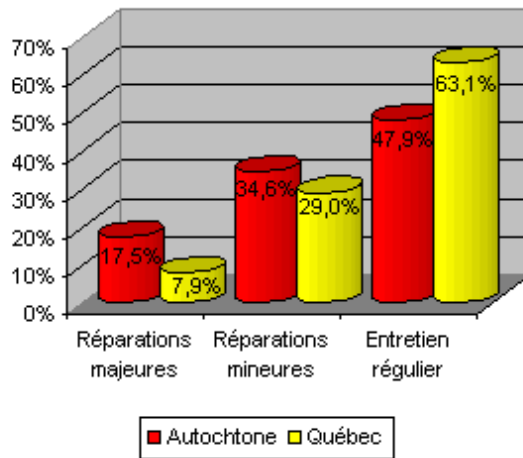
Annexe 2



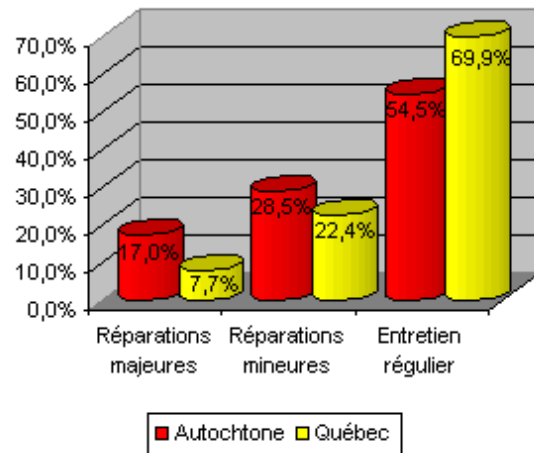
Source : Institut de la statistique du Québec, données de 1998.

Annexe 3

État des logements des propriétaires



État des logements des locataires



Source : Statistique Canada, recensement de 2001.

Signification des abréviations

A.A.Q. : Alliance Autochtone du Québec

A.C.H.R.U. : Association Canadienne d'Habitation et de Rénovation Urbaine

M.I.S.S. : Métis Indiens sans statuts

S.C.H.L. : Société Centrale d'Hypothèque et de logement

S.H.Q. : Société d'Habitation du Québec

G.R.T. : Groupe de ressources techniques

L.R.A. : Logement rural autochtone

L.U.A. : Logement urbain autochtone

P.A.R.C.Q. : Programme d'aide à la rénovation Canada Québec

P.A.R.E.L. : Programme d'aide à la remise en état des logements

P.R.U. : Programme de réparation d'urgence



JEAN JOLICOEUR
C.P. 3940, KANESATAKE / OKA
QUÉBEC, CANADA. J0N 1E0
TEL.:(450) 473-6461, FAX: (450) 473-3136
Courriel: jean@jolicoeur.ca

CURRICULUM VITAE

JEAN JOLICOEUR

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES :

Jean Jolicoeur est né à Montréal le 26 octobre 1936. Ses études comprennent le cours classique, le génie civil et le Security Finance à Montréal. Il poursuit ses études en coût de revient, en planification et en informatique.

Jean Jolicoeur débute son travail avec la compagnie de consultants Duff & Phelps de Chicago, spécialiste de la réorganisation de compagnies d'utilité publique. Il occupe successivement les postes d'analyste, vice-président adjoint au génie et à l'exploitation, vice-président à la planification et adjoint au président de Gaz Métropolitain.

Il cumule successivement les postes de vice-président exécutif et administrateur de Litho Production Inc. ; vice-président, directeur général et administrateur de Packaging Industries Ltd. ; président et administrateur de European Cosmetics Inc. ; président et administrateur de Progressive Products US Inc. ; président, directeur général et président du conseil d'administration de Produits Progressifs Ltée. ; Imagination Concept Inc., International Joliance Inc., International Joliance Canada Inc. et Consultoka Services Inc.

Jean Jolicoeur est membre actif de plusieurs organisations professionnelles, industrielles et clubs de service dont directeur de la Section Olivier Chénier de SSJBM, membre du «Steering Committee on Health Care Technology» de la Canadian Standards Association - CSA International, de l'Association des Fabricant de l'Industrie Médicale et de Corporation de Développement Économique. Il est le concepteur et webmestre de 13 sites internet communautaires et de services

ACTIVITÉS AUTOCHTONES :

Il est Chef depuis 1992 de la Communauté Teasakenrat de Kanesatake / Oka affiliée à l'Alliance Autochtone du Québec (AAQ) et au Congrès des Peuples Autochtones (CAP/CPA). Depuis 1994, il est directeur et secrétaire-trésorier de Corporation Waskahegen, Habitat Métis du Nord, Carrefour Widjiwagan et Fondation Fernand Chalifoux Inc. Il est vice-président de National Aboriginal Housing Association (NAHA). Il a été président des comités aviseurs du Fonds Waskahegen et de l'Association d'Affaires des Premiers Peuples (AAPP). Il est fondateur et secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce de Kanesatake, président fondateur de l'Association des Propriétaires à l'Intérieur de Kanesatake (APIK) et du Mouvement d'Aide aux Victimes de la Crise d'Oka (MAVCO).

Jean Jolicoeur est le concepteur et webmestre des sites internet «La Crise d'Oka» à <http://www.CriseOka.ca> et «La Nation Autochtone du Québec» à <http://www.autochtones.ca>